

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2016**

Secrétaire : Francis GUILLON

Le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité

### **1 – Prévention des risques professionnels - Convention de prestation de service 2016**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de la Commune en matière de prévention des risques professionnels notamment pour la mise à jour du document unique, la sensibilisation de l'assistant de prévention, la mutualisation des formations et les conseils techniques en matière de prévention-sécurité,

Considérant les termes du projet de convention de prestations de service pour l'accompagnement dans la démarche de prévention des risques professionnels pour l'année 2016,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de :

- ▶ valider les termes de la convention de prestations de service 2016 jointe en annexe et prendre note du coût forfaitaire pour 2016 de 811.69 €,
- ▶ autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.